



Recouvrement impôts locaux

Par **bihan**, le **18/04/2011** à **11:40**

Bonjour,

Un de nos locataire a quitté son logement le 27/03/2010.

Je viens d'être contacté par l'administration fiscale qui est à sa recherche pour le recouvrement de ses impôts locaux.

L'inspecteur des impôts m'a laissé entendre que le règlement de cette dette pouvait être demandé au propriétaire ce que je trouve inadmissible n'étant pas à mon avis responsable de son passif financier.

Pourriez-vous me dire ce qu'il en est à ce sujet?

merci de votre réponse.

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **14:39**

Aviez-vous déclaré votre locataire aux impots, et avez-vous déclaré son départ ?

Par **bihan**, le **18/04/2011** à **17:14**

Effectivement, le locataire a été déclaré aux impôts ainsi que la date de son départ.